

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE CAP-SAINT-IGNACE
RÉUNION LE MARDI 10 MAI 2016**

Réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le mardi 10 mai 2016, à 19 heures 30, à laquelle sont présents, MM Henri-Louis Bernier, Gaétan Gaudreau, Jérôme Landry, Michel Leblanc, Regent Lemay, Jean Marois, membres, Mme Chantal Côté, conseillère responsable et présidente du CCU, M. Gilles Guimont, inspecteur en bâtiment et en environnement, M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et M, Jimmy Talon, conseiller responsable du développement.

Absent : M. Steven Guimont

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion de la dernière réunion;
4. Demande de régularisation, zone IbM-3, usage 4.6.3.05, industrie à nuisance élevée;
5. Demande d'ajout d'usage zone Rc-5, usage 4.6.3.04, industrie à nuisance limitée;
6. Compte rendu du Congrès par l'inspecteur municipal (COMBEQ);
7. Varia;
8. Levée de la réunion.

1) MOT DE BIENVENUE

M^{me} Chantal Côté, conseillère responsable du comité et présidente du CCU, adresse un mot de bienvenue aux membres et mentionne que M. Jimmy Talon, conseiller responsable du développement se joint à la rencontre pour discuter de projets.

2) LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Henri-Louis Bernier, appuyé par Gaétan Gaudreau, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3) LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Il est proposé par Jean Marois, appuyé par Gaétan Gaudreau, que le procès-verbal de la réunion du 23 février 2016 soit accepté tel que lu.

4) DEMANDE DE RÉGULARISATION, ZONE IBM-3, USAGE 4.6.3.05 INDUSTRIE À NUISANCE ÉLEVÉE

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance du dossier mentionné en titre;

CONSIDÉRANT QUE M. Luc Paris, président de Paber Aluminium et de DLP Technologie, demande un ajout d'usage dans la zone IBM-3 pour régulariser les opérations de ses entreprises par l'ajout de l'usage 4.6.3.05 «industrie à nuisance élevée »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil municipal d'autoriser la demande d'ajout d'usage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jérôme Landry, appuyé par M. Gaétan Gaudreau que le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter de modifier le règlement de zonage numéro 270 en ajoutant l'usage 4.6.3.05 « industrie à nuisance élevée ».

5) DEMANDE D'AJOUT D'USAGE, ZONE RC-5, USAGE 4.6.3.04, INDUSTRIE À NUISANCE LIMITÉE

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance du dossier mentionné en titre;

CONSIDÉRANT QUE M. Luc Paris, président de Paber Aluminium et de DLP Technologie, demande un ajout d'usage dans la zone RC-5 par l'ajout de l'usage 4.6.3.04 «industrie à nuisance limitée »;

CONSIDÉRANT QUE suite à sa demande d'ajout d'un nouveau bâtiment industriel, des modifications sont nécessaires à cette zone;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil municipal d'autoriser cette demande d'ajout d'usage dans le secteur ciblé et par le même fait de modifier l'appellation de la zone pour la rendre industrielle uniquement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Regent Lemay, appuyé par Henri-Louis Bernier que le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter de modifier le règlement de zonage numéro 270 en ajoutant l'usage 4.6.3.04 « industrie à nuisance limitée ». De plus, cette zone devra être renommée pour que celle-ci corresponde à l'appellation industrielle (IBM-6). Le CCU recommande que les voisins soient informés du projet par M. Paris et que le périmètre de cette zone soit muni d'un écran végétal style brise-vent.

6) COMPTE RENDU DU CONGRÈS PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL (COMBEQ)

Suite à sa participation au Congrès de la COMBEQ, l'inspecteur municipal, nous fait un résumé des différents ateliers et colloques. Il nous a informés des nouvelles technologies et des changements règlementaires.

7) VARIA

M. Jimmy Talon, conseiller responsable du développement, nous a fait part de deux projets de développements résidentiels dans une zone déstructurée et une en zone agricole qui est adjacente au périmètre urbain. Les membres seront informés de l'évolution de ces dossiers.

8) LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est proposé par M. Gaétan Gaudreau, appuyé par M. Regent Lemay, que la réunion soit levée à
21 heures 40.